

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS SAISON 2008-2009

Choix de pratique	Avec qui ?	Comment ?	Quand ?	Avec quoi ?	Intentions	Autres aménagements
Pratique A (➔ correspond à l'actuelle forme de compétition) appellation : « excellence »	Toutes les équipes inscrites en « compétition départementale » Equipes non mixtes	1 ^{ère} phase de brassage puis 2 ^{ème} phase de niveau : « excellence dép. » et « honneur dép. » + Coupe du Loiret	1 ^{ère} phase : 1 ^{er} octobre aux vac. d'hiver 2 ^{ème} phase jusqu'en mai + Coupe du Loiret	Licence « option volley »	Garantir 18 matches minimum dans la saison, soit 20 avec la Coupe du Loiret	- arbitres désignés si possible - nouvelle règle mutations *
Pratique B ➔ loisir élite « promotion »	Equipes 6x6, mixtes ou pas (à la convenance des équipes)	Calendrier en 2 phases (voir ci-dessus) + Coupe du Loiret	1 ^{ère} phase : 10 octobre aux vac. d'hiver 2 ^{ème} phase jusqu'en mai	Licence FFVB Licence « option volley » autorisée	Garantir 15 matches minimum + participation Coupe du Loiret souhaitée	- Règles de la compétition - nouveau décompte de points ** - possibilité aux 2 1ers de 1 ^{ère} phase intégrer «honneur»
Pratique C ➔ loisir perfectionnement « 1 ^{ère} série »	Equipes 6x6, mixtes obligatoirement avec 2 féminines au moins sur le terrain	Calendrier sur l'année + 2 plateaux rencontres possibles	Sur toute l'année, du 15 octobre au 15 mai	Licence FFVB Licence « option volley » interdite (sauf pour fonct° officielle)	Garantir 12 à 15 matches dont 2 plateaux rencontres	- hauteur filet aménageable - respect mixité
Pratique D ➔ loisir plaisir « 2 ^{ème} série »	Equipes de 4, 5 ou 6 joueurs, mixtes obligatoirement avec 2 féminines au moins sur le terrain	Calendrier sur l'année + 2 plateaux rencontres possibles	Sur toute l'année, du 5 novembre au 15 mai	Licence FFVB Licence « option volley » interdite (sauf pour fonction officielle)	Garantir 10 à 12 matches et 2 plateaux rencontres	Règles adaptables (à la convenance des équipes en présence) sauf mixité

- Inscriptions pour le niveau A : 15 septembre (1^{ère} réunion Comité) ; niveaux B, C : 25 septembre ; niveau D : 10 octobre . Passée la date du Comité (15 septembre), les clubs n'auront plus le choix d'engagement qu'aux niveaux B, C et D pour éviter de repousser sans cesse l'élaboration des calendriers

- * nouvelle règle « mutations » : en plus des 2 mutations possibles actuelles, faculté de pouvoir intégrer une (et une seule) mutation de joueur (joueuse) hors région arrivant pour obligations professionnelles

-** décompte des points (pour les niveaux de pratique B, C, D) : 3 pts (victoire), 2 pts (défaite 2-3), 1 pt (défaite 0-3 et 1-3), 0 pt pour forfait